Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_009-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE TREIZE NOVEMBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.11.13-009

Le treize novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 28 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicky GUILBAULT

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOM DU HAUT MEDOC – SOCIETE ANSAMBLE 2021/2022

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBÉ Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		BRIC Jean-François
LUTARD Sandrine		X		DERVIEUX Benjamin
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X		de FRANÇOIS Béatrice
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_009-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.11.13-009 : RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOM DU HAUT MEDOC – SOCIETE ANSAMBLE 2021/2022

Rapporteur : Mme le Maire

La Commune a été destinataire du rapport d'activité du SIVOM du Haut Médoc – Société Ansamble pour l'exercice 2021-2022. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

En application de l'article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, ce document doit être communiqué pour examen aux collectivités territoriales membres.

Synthèse du compte rendu d'activité

1. Nombre de repas fournis

Les effectifs 2021/2022 sont dans la continuité de ceux de 2020/2021, avec une stagnation. Une augmentation aurait pu se produire, mais les jours de grève ont fortement impacté l'activité (8 jours avec fermeture de classes en 2021-2022), ainsi que l'épisode grêle du 20 juin 2022 (10 jours avec fermeture partielle d'écoles).

Evolution du nombre de repas fournis par le SIVOM :

Année scolaire	**2015/16**	**2016/17**	**2017/18**	**2018/19**	**2019/20**	**2020/21**	**2021/22**
Nombre de repas fournis	970 967	1 011 328	1 038 901	1 060 814	707 010	1 040 907	1 047 409
Evolution (%)	+ 5,23 %	+ 4,16 %	+2,73 %	+2,11 %	- 33,35 %	+ 47,22 %	+ 0,06 %

Répartition des effectifs par commune :

Communes	Nombre de repas 2020/2021	Pourcentage	Nombre de repas 2021/2022	Pourcentage
Blanquefort	230 289	22,12 %	234 438	22,38 %
Bruges	297 059	28,54 %	300 898	28,73 %
Ludon-Médoc	96 028	9,23 %	97 078	9,27 %
Parempuyre	159 388	15,31 %	156 443	14,94 %
Le Pian-Médoc	105 899	10,17 %	112 156	10,71 %
Le Taillan-Médoc	152 244	14,63 %	146 396	13,98 %
TOTAL	**1 040 907**	**100,00 %**	**1 047 409**	**100,00 %**

Conformément au contrat de délégation de service public, le fermier est autorisé à produire des repas, sous certaines conditions, à des clients sur des communes non membres du SIVOM.

Le nombre de repas livrés pour les tiers est passé de 13 924 en 2019-2020, à 35 321 l'année suivante et 229 617 en 2021-2022. Tous les clients tiers ont connu une progression de leur nombre de repas, mais ce bond spectaculaire est surtout lié à la fourniture des repas pour la Ville du Haillan depuis cette année. Les repas sont ainsi répartis :

- ✓ 13 325 pour les ALSH de Macau (5,80 %),
- ✓ 11 640 pour les ALSH d'Arsac (5,07 %),
- ✓ 15 375 pour l'ADHM de St Médard (6,70 %),
- ✓ 4 455 pour Montessori (1,94 %),
- ✓ 184 822 pour Le Haillan (80,49%).

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_009-DE

2. Eléments financiers

Le chiffre d'affaires du fermier sur les six communes du SIVOM évolue comme suit :

2014/2015	3 257 317,00 €
2015/2016	3 572 814,00 €
2016/2017	3 851 191,00 €
2018/2019	4 177 050,00 €
2019/2020	2 950 380,00 €
2020/2021	4 169 031,00 €
2021/2022	**4 093 791,00 €**

La part réglée par les usagers (uniquement pour la restauration scolaire et les repas adultes) a nettement augmentée :

Année	Part usagers	Part Communes
2021/2022	**71,97 %**	**28,03 %**
2020/2021	65,66 %	34,34 %
2019/2020	66,84 %	33,16 %
2018/2019	66,76 %	33,24 %
2017/2018	65,60 %	34,40 %
2016/2017	66,43 %	33,57 %
2015/2016	70,20 %	29,80 %
2014/2015	70,77 %	29,23 %

Les modes de facturation dématérialisés prennent chaque année davantage d'ampleur : désormais, plus de 88 % des usagers ont sollicité l'envoi de leur facture par courriel (84 % en 2020/2021).

Près de 4 % des repas commandés ne sont pas réservés, comme l'année précédente.

Après des années de hausse, le taux d'impayés avait connu une première baisse en 2016/2017 en s'établissant à 3,92 % pour l'ensemble des communes. Ce mouvement s'est poursuivi jusqu'en 2019/2020, où il a atteint 3,50 %. Mais une reprise est à noter en 2020/2021, avec 3,71%, une augmentation qui s'est poursuivie en 2021/2022, atteignant un taux de 5,6 %. Le nombre de familles concernées est croissant également : 325 dossiers contre 304 l'année précédente.

Les taux d'impayés varient de 0,93 % (Ludon-Médoc, 1,37 % l'an dernier) à 4,72 % (Blanquefort, 3,81 % l'an dernier).

3. Eléments qualitatifs

Le fermier emploie 41 personnes en juillet 2022, et poursuit sa politique d'emploi et d'insertion en faveur de personnes porteuses d'un handicap ainsi que des jeunes (3 contrats d'apprentissage).

Les indicateurs mis en place font état d'un niveau de satisfaction en baisse : 84 % tous convives confondus contre 91% l'année précédente. Il est de 84 % si l'on prend en compte uniquement les scolaires (86 % en 2020/0221), et de 91 % chez les séniors (96 % en 2020/2021).

Conformément à ses engagements contractuels, le fermier a poursuivi la politique engagée les années précédentes en matière environnementale : des menus qui respectent la saisonnalité des fruits et légumes, une part des produits bio qui s'établit à 24.77 % sur l'année, le compostage de tous les déchets alimentaires de la cuisine centrale, des dons alimentaires importants : 2 338 kg.

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_009-DE

La mise en place du traitement des biodéchets des restaurants n'a pas eu lieu.

108 recettes sont servies depuis 2016. 14 nouvelles végétariennes ont été validées en 2021-2022.

Sur 2021/2022, le fermier a renouvelé les opérations réalisées les années antérieures :

- ✓ Repas à thèmes : cette année le thème était « Les paysages de la France », avec des rendez-vous calendaires (semaine du goût, fêtes de Noël, galette des rois, fête de Pâques), et des repas animés séniors.
- ✓ Ateliers pédagogiques : ateliers prévention nutrition séniors, animations petit déjeuner (3 écoles, un nombre faible qui s'explique par la crise sanitaire), ateliers élaboration de menus, ateliers découverte, actions de sensibilisation…
- ✓ Visites organisées à la cuisine centrale et chez les partenaires (nouveauté).

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité du SIVOM – Société Ansamble pour l'exercice 2021/2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 18 février 1995,

Considérant le rapport technique et financier présenté par le SIVOM du Haut Médoc - Société ANSAMBLE pour l'année 2021/2022,

Après examen en Commission Vie scolaire / Jeunesse du 31 octobre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport annuel d'activité du SIVOM du Haut Médoc - Société ANSAMBLE pour l'année 2021/2022,

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 13 novembre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre